

Accord de coopération

entre la Communauté économique européenne¹ et des Etats tiers membres de COST relatif à onze actions concertées dans le domaine de la science et des technologies de l'alimentation (Programme spécifique de recherche et de développement technologique «FLAIR»)²

Signé par la Suisse à Bruxelles le 23 juin 1992

Entré en vigueur pour la Suisse et la Communauté économique européenne le 1^{er} août 1992 en ce qui concerne les actions COST 901, 902, 905, 910 et 911

(Etat le 1^{er} janvier 2013)

¹ Actuellement: Union européenne.

² Cet Ac. n'est pas publié au RO (RO **1993** 1336, **2012** 3631). Commande: Direction des affaires européennes, 3003 Berne.

